



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>40193</b>	De <b>M. Martial Saddier</b> ( Les Républicains - Haute-Savoie )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et alimentation		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et alimentation
<b>Rubrique</b> > bois et forêts	<b>Tête d'analyse</b> > Situation des scieries françaises face à l'exportation de grumes françaises	<b>Analyse</b> > Situation des scieries françaises face à l'exportation de grumes françaises.
Question publiée au JO le : <b>20/07/2021</b> Question retirée le : <b>10/08/2021</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la situation des scieries françaises qui sont privées d'approvisionnement du fait de l'exportation massive de grumes françaises et européennes vers l'Asie. En effet un chêne sur trois est envoyé directement en Chine sans aucune transformation effectuée sur le sol européen et 60 % des chênes sont acheminés bruts vers l'Asie alors que les carnets de commandes français sont historiquement élevés. Il en résulte que les disponibilités de grumes sont insuffisantes par rapport aux besoins de l'industrie du bois française. Cette situation risque d'entraîner des licenciements et de mettre en péril les entreprises de la filière bois, à commencer par les scieries. De plus, cette exportation représente une aberration écologique : pendant sa croissance un chêne stocke 1,2 tonne de CO<sub>2</sub>/m<sup>3</sup> mais lorsqu'il est transformé en Asie et non en Europe, ce carbone est gaspillé dans le transport qui émet 1,3 tonne de CO<sub>2</sub>/m<sup>3</sup>. Aussi, face à l'inquiétude de la fédération nationale du bois et de l'ensemble de la filière, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce dossier.